

Examen d'entrée en formation continue (FTLV) diplômante 2021/22

Parcours Atelier Costume

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2021 à juillet 2022.

Inscriptions administratives

Du 5 octobre 2020 au 29 janvier 2021,

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie », à renvoyer par la poste à « service FTLV » et par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **29 janvier 2021**, cachet de la poste faisant foi.

Calendrier de l'examen d'entrée

Le mardi 27 avril 2021

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours de costumier-costumière du spectacle vivant.

Les candidats et candidates mettront en particulier en évidence dans leur CV et leur entretien, leur expérience en tant que costumier-costumière (coupe, réalisation, régie costume).

La formation « Atelier Costume » délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt propose aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3.

Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 sont invités à déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr pour le 19 février 2021 (Voir la fiche sur le site internet, consacrée aux modalités du dossier VAP).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates étrangers qui -outre la condition précédente- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme d'étude en langue française (DELFF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou de tout autre diplôme équivalent (TCF, DALF..)

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Culture artistique
Culture du costume historique
Goût pour le travail en autonomie et en équipe
Bonne culture générale
Anglais

Déroulement de l'examen d'entrée

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Admission, épreuves 1 et 2, le mardi 27 avril 2021

- **Epreuve pratique :** (durée 4 h 30)

A partir d'un patron, d'un croquis légendé et d'explications, le candidat ou la candidate devra réaliser une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle.

Par exemple : pose de passementeries et dentelles, poches et montages de manches tailleurs et historiques, boutons à la main, utilisation de matériaux et finitions spécifiques tels que baleinage, crin, rembourrage, gansage...

- **Entretien :** (durée 20 minutes). Après-midi à partir de 14h00

Entretien avec un jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes). Pour cet entretien le candidat ou la candidate peut apporter un dossier personnel de réalisation et de technologie (processus de fabrication et échantillonnages)

Les résultats sont affichés et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie », rubrique Costumier à l'issue des épreuves.